



Société anonyme au capital de 34.242.152 Euros
30, avenue Charles de Gaulle - 92200 Neuilly sur Seine - France
RCS Nanterre 562 018 002

Communiqué de presse

Neuilly-sur-Seine, le 16 mai 2017

L'Assemblée générale mixte des actionnaires de Gaumont, réunie le 16 mai 2017 sous la présidence de Nicolas Seydoux, a adopté la résolution autorisant la cession à Pathé de la participation de Gaumont dans le capital de la société Les Cinémas Gaumont Pathé au prix de 380 millions d'euros et la résolution autorisant le Conseil d'Administration à procéder à une réduction de capital d'un montant maximum de 13 258 504 € par voie de rachat d'un nombre maximum de 1 657 313 actions Gaumont au prix de 75 euros par action.

Le Conseil d'administration de Gaumont, réuni le 16 mai 2017 sous la présidence de Nicolas Seydoux, a décidé de mettre en œuvre ces deux autorisations.

En conséquence, Gaumont a signé aujourd'hui avec Pathé un contrat de cession de sa participation dans le capital de la société Les Cinémas Gaumont Pathé avec effet au 18 mai 2017.